



Conférence des ministres de l'Éducation
des États et gouvernements de la Francophonie

**RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DU GROUPE
DE TRAVAIL DES CORRESPONDANTES ET
CORRESPONDANTS NATIONAUX DES
ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DU BUREAU
DE LA CONFEMEN**

Hôtel Ngor-Diarama / Dakar (Sénégal)

Du 25 au 27 mars 2013

SOMMAIRE

- A. Cérémonie d'ouverture
- B. Constitution du Bureau et adoption du calendrier et de l'agenda commenté
- C. Points d'information :
 - Mandat des Commissaires aux comptes
 - Évolution des activités du PASEC
- D. Précisions sur le thème de la 56^e session ministérielle
- E. Présentation par l'UNESCO de l'initiative du SG de l'ONU « L'Éducation avant tout » et du projet d'accélération de l'EPT pour l'Afrique subsaharienne
- F. Stratégies de mise en œuvre des recommandations des Assises sur l'EFTP et celles de la 55^e session ministérielle
- G. Organisation des prochaines sessions ministérielles
- H. Orientations du Groupe de travail
- I. Liens entre la CONFEMEN et l'OIF
- J. Termes de référence sur des activités du plan d'action 2013-2014 :
 - « L'Organisation d'une réunion-débat sur l'efficacité de l'aide au développement dans le secteur de l'éducation au niveau des pays membres de la CONFEMEN en lien avec le « Bilan de l'EPT en Francophonie et prospectives »
 - « La gouvernance des systèmes éducatifs dans le cadre du processus de décentralisation en vue d'une implantation progressive de la carte scolaire »
 - « La définition de nouvelles orientations sur la qualité de l'Éducation »
- K. Préparation de la réunion du Bureau de Liège
- L. Questions diverses
- M. Lecture et adoption du rapport de synthèse du GT des CN
- N. Cérémonie de clôture

Rapport de synthèse de la réunion du Groupe de travail des correspondantes et correspondants nationaux membres du Bureau de la CONFEMEN

La réunion du Groupe de travail des Correspondantes et Correspondants nationaux (CN) des États et gouvernements membres du Bureau de la CONFEMEN a eu lieu du 25 au 27 mars 2013, à Dakar (Sénégal).

Outre le Secrétariat technique permanent (STP), ont participé à la réunion, les représentants du Cameroun, du Canada/Québec (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) et (ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur), du Canada/Nouveau-Brunswick, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France (ministère de l'Éducation nationale) et (ministère des Affaires étrangères et européennes), du Liban, de Maurice, de la Roumanie, du Sénégal, du Tchad et du Togo. Les CN du Canada, du Maroc, du Niger et de la Suisse ont été excusés pour leur absence.

De plus, ont participé, Madame Fadia Nassif, représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que Madame Zulmira Rodrigues, spécialiste du programme en charge de la coordination de l'Éducation pour tous à l'UNESCO BREDA.

A. Cérémonie d'ouverture

Trois interventions ont marqué la cérémonie d'ouverture.

Monsieur Jacques Boureima KI, secrétaire général de la CONFEMEN, a commencé par souhaiter la bienvenue et remercier les CN ainsi que le représentant du ministre et la représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour leur disponibilité. Par la suite, il a rappelé les objectifs fondamentaux de la réunion qui sont de recueillir les avis techniques des CN, leurs réflexions et suggestions sur la base d'une analyse critique en vue d'améliorer les différents documents proposés relatifs à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2014 et la préparation de la réunion du prochain Bureau qui se déroulera à Liège en juin. Il a conclu son allocution en exprimant également sa reconnaissance à l'OIF, à l'UNESCO et aux partenaires financiers que sont l'Agence française de développement et la Banque mondiale pour leur étroite collaboration avec l'institution.

Madame Fadia Nassif, représentante de l'OIF, s'est adressée au nom de M. Clément Duhaime, administrateur de l'OIF, en remerciant le Groupe de travail pour son invitation à participer à ses travaux. Elle a salué la constante collaboration entre la CONFEMEN et l'OIF et a souligné les efforts fournis par l'OIF pour le développement de l'Éducation. Elle a relaté quelques exemples de concrétisation de ses actions, dont le projet de formation des gestionnaires d'établissement scolaire, la formation à distance des maîtres et le programme d'appui aux politiques nationales en formation technique et professionnelle. Madame Nassif a mentionné également que l'équité et la qualité de l'éducation demeurent une priorité pour les chefs d'États, tel qu'il est stipulé dans la Déclaration de Kinshasa. Elle a terminé son allocution en souhaitant plein succès aux travaux.

Présidant la cérémonie d'ouverture, Monsieur Joseph Pierre Ndiaye, directeur de Cabinet, représentant le ministre de l'Éducation nationale du Sénégal, a souhaité, au nom du ministre, la bienvenue aux CN et les a remerciés pour leur rôle dans le rayonnement de la CONFEMEN sur la scène internationale. Il a manifesté toute sa satisfaction à l'égard des CN en tant que porteurs des politiques et des stratégies éducatives de la CONFEMEN dans les pays. Il a souhaité une optimisation des travaux du Groupe de travail et a insisté sur l'importance de l'Éducation pour le développement des pays membres et sur la nécessité de concentrer nos efforts sur la qualité et la gouvernance de l'éducation. Il a remercié les partenaires et a déclaré ouverte la réunion.

B. Constitution du Bureau et adoption du calendrier et de l'agenda commenté

Après un tour de table et conformément aux dispositions statutaires de la CONFEMEN, le Bureau de la réunion des CN a été constitué comme suit :

- **Président** : le Correspondant national du pays assurant la présidence en exercice, Monsieur Sandé NGARNOUDJIBE, du Tchad, a conduit les débats ;
- **Rapporteur** : la Correspondante nationale du Canada/Québec, Madame Agathe Fiset.

Des ajouts au calendrier ont été proposés et placés à la deuxième journée. Il s'agit de :

- Réflexion sur la dernière ministérielle afin de revoir l'organisation des futures ministérielles ;
- Orientations du Groupe de travail (GT) ;
- Évaluation des liens entre la CONFEMEN et l'OIF pour une articulation plus soutenue.

Un réaménagement du calendrier a été fait par une réduction du temps alloué aux ateliers sur la stratégie de mise en œuvre des recommandations.

Le calendrier de travail et l'agenda commenté sont adoptés avec les amendements proposés.

C. Points d'information :

- Mandat des Commissaires aux comptes

Considérant que les deux commissaires aux comptes terminent leur mandat au prochain Bureau et dans le but d'assurer une transition efficiente au regard de leur travail, le GT a proposé de prolonger le mandat de l'un d'eux pour deux ans. Ainsi, dans le futur, la fin des mandats serait alternée, permettant un meilleur suivi des dossiers. Cette proposition sera présentée à la CAF et ensuite au prochain Bureau pour validation.

Le Nouveau-Brunswick se dit intéressé à poursuivre la mise à disposition d'une personne ressource pour un mandat de quatre ans et non pour le prolongement de deux ans. Le nouveau candidat devrait être nommé par le Bureau de 2013 pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

Pour le cas du Burkina Faso, le secrétaire général va saisir les autorités du pays afin d'obtenir leur accord quant au prolongement du mandat de leur personne ressource actuelle. Si la réponse est positive, le prochain Bureau se prononcera sur la prolongation du mandat du commissaire aux comptes du Burkina Faso à titre exceptionnel. Si la réponse est négative, le Secrétariat technique permanent (STP) engagera la procédure d'appel à candidature auprès des pays du Sud.

- Évolution des activités du PASEC

Le coordonnateur par intérim a fait état de l'avancement des travaux du PASEC, notamment au regard des évaluations groupées. Le premier regroupement des 10 pays concernés a été effectué et a permis d'harmoniser les pratiques d'échantillonnage, les méthodes de collecte et de traitement de données pour la mise à l'essai, de finaliser les budgets et les conventions de financement pays et d'établir le calendrier de la mise à l'essai des tests. À ce jour, seuls quatre pays ont signé leur convention, ce qui représente une certaine contrainte pour la suite des travaux. Les pays sont invités à répondre rapidement à cette préoccupation. Il a également informé le GT sur la tenue des prochains travaux portant, entre autres, sur la réalisation de la mise à l'essai dans les 10 pays bénéficiaires des évaluations groupées, la conduite des évaluations en cours sous l'ancienne formule d'évaluations nationales, les diverses formations au profit des conseillers techniques.

Le recrutement du coordonnateur du PASEC et d'un conseiller technique est en cours.

Le secrétaire général a informé les CN que les deux conventions de financement avec l'AFD et la Banque mondiale sont signées. Il a fait également état du premier décaissement.

Pour ce qui concerne les retards relatifs à la signature des conventions des pays, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Tchad et le Togo ont expliqué les difficultés rencontrées, mais ont rassuré l'assemblée que leurs dossiers suivent leur cours et que les signatures se feront dans les prochains jours. Le secrétaire général a également expliqué le processus de l'élaboration du budget pour ces conventions et a invité les CN à se rapprocher des conseillers PASEC pour finaliser lesdits documents.

Pour les futures conventions, le Sénégal a proposé d'y inscrire une clause pour la prise en charge des imprévus par les pays.

Des questions ont surgi quant à la conduite d'une évaluation au Mali. Le secrétaire général a expliqué que l'évaluation a porté sur deux tests, la première s'étant effectuée avant la crise. La collecte des données, lors de la seconde phase, s'est effectuée dans les zones non concernées par la crise politique. Le coordonnateur par intérim a ajouté qu'à ce sujet, des échanges ont eu lieu avec le Comité scientifique du PASEC. Il est apparu à l'issue de ces échanges, que les données collectées au premier test ne sont pas d'une grande utilité pour les analyses devant permettre de comprendre le système éducatif du pays. En outre, juste une vingtaine d'écoles sur 180 au total étaient situées en zones de troubles politiques.

Une préoccupation a été portée à l'attention des membres du GT concernant l'utilisation des expressions *Comité de pilotage du PASEC* et *comité de pilotage en tant qu'instance de décision du Programme* dans l'arrêté portant sur la création du Comité de pilotage. Lors de la 55^e session ministérielle, une longue discussion sur cette question s'est conclue par la mise en place d'un comité de pilotage pour la gestion du projet pilote de la première phase des évaluations groupées du PASEC, par le Bureau. Les discussions ont mis en lumière un certain malaise au regard de l'utilisation des expressions mentionnées ci-haut. Le SG a souligné que le projet d'arrêté respectait la décision des ministres lors de la 55^e session ministérielle, c'est-à-dire que le comité de pilotage a mandat sur la gestion du projet pilote de la première phase des évaluations groupées. Toutefois, selon le SG, l'AFD a apporté un amendement relatif à la vision globale de la réforme de la gouvernance du PASEC qui doit se faire pour l'ensemble des activités du Programme. C'est donc le document amendé qui a été signé par le Président en exercice.

Après discussion, le GT a demandé au STP :

- qu'une communication officielle, signée par le président en exercice, soit adressée aux ministres membres de la CONFEMEN pour les informer de cette situation ;
- que tout document officiel engageant la CONFEMEN soit validé par les membres du Bureau, en présentiel ou à distance par l'entremise de leur CN ;
- que le projet pilote conduise à une réflexion sur le mode de gouvernance du PASEC pour l'après 2016 afin d'en assurer son renforcement ou son amélioration.

Le GT a également souhaité que le STP mette à la disposition de ses membres les conventions signées avec les deux bailleurs de fonds principaux, soit l'AFD et la Banque mondiale. Le SG se dit d'accord avec cette requête mais rappelle la confidentialité des documents.

D. Précisions sur le thème de la 56^e session ministérielle

Le secrétaire général a rappelé le contexte du choix du thème de la 56^e session ministérielle.

Les discussions ont permis d'insister sur l'importance d'amorcer la réflexion le plus rapidement possible pour qu'à la prochaine ministérielle la position de la CONFEMEN soit claire, particulièrement en ce qui a trait aux priorités et aux perspectives qu'elle se donne pour l'après 2015. Sous forme d'un message fort et percutant, les conclusions de cette réflexion doivent être livrées aux

chefs d'États et de gouvernements de la Francophonie lors du Sommet de la Francophonie prévu à Dakar en 2014.

Le GT a fait les suggestions suivantes :

- proposer à la réunion du Bureau, pour validation, le libellé du thème : *Éducation de qualité pour tous en Francophonie : défis, priorités et perspectives pour l'après 2015*.
- amorcer une première réflexion quant aux priorités et aux perspectives lors de la prochaine réunion du Bureau ;
- collecter les priorités et les perspectives que les pays ont l'intention de se donner, soit par l'entremise d'un questionnaire ou encore par une consultation en ligne afin d'alimenter l'élaboration du Document de réflexion et d'orientation (DRO) et les débats lors de la 56^e session ministérielle ;
- constituer un groupe de travail ad hoc temporaire afin de suivre les divers travaux sur le thème retenu. Les travaux de ce groupe se dérouleront autant en présentiel qu'à distance. Ce groupe serait composé, notamment de CN et/ou d'experts, mandaté par le Bureau. Le choix des personnes ressources devra se faire en fonction de leur expertise et de leurs compétences. Les CN des États et gouvernements suivants ont donné leur disponibilité pour faire partie de ce groupe : Cameroun, Côte d'Ivoire, Canada/Québec, Fédération Wallonie-Bruxelles, France (MEN et MAE), Maurice, Sénégal, Togo. Une personne-ressource de l'OIF pourrait également être invitée. Une première rencontre se déroulera à la suite de la réunion du Bureau à Liège. Cette rencontre est ouverte aux autres CN des États et gouvernements membres du Bureau présents à Liège.
- élaborer une feuille de route d'ici la fin de la réunion afin d'avoir une meilleure idée des actions à poser jusqu'à la 56^e session ministérielle et le Sommet de la Francophonie, en précisant qu'il serait souhaitable de tenir la session ministérielle avant le Sommet de la Francophonie (2014).
- articuler les travaux de la CONFEMEN avec ceux de l'OIF, notamment en lien avec l'élaboration de son cadre stratégique et sa nouvelle programmation 2016-2024.

Pour le DRO, l'accent doit être mis sur les défis, les priorités et les perspectives en s'appuyant sur un bilan synthèse de l'état d'avancement de l'Éducation pour tous dans les pays francophones et à la lumière de la revue de littérature, du premier débat lors de la réunion du Bureau et des réponses aux questionnaires. Ce DRO devra également inclure la Déclaration des ministres au regard du thème.

E. Présentation par l'UNESCO de l'initiative du SG de l'ONU « L'Éducation avant tout » et du projet d'accélération de l'EPT pour l'Afrique subsaharienne «La grande poussée»

Madame Zulmira Rodrigues, spécialiste du programme en charge de la coordination de l'EPT à l'UNESCO BRED, a fait une présentation des projets qui s'appliquent à l'accélération de l'atteinte des objectifs de l'EPT, et pour lesquels la CONFEMEN est un collaborateur actif.

L'objectif principal de ces projets est d'aider les pays à améliorer leur situation en matière d'EPT en s'engageant dans un processus d'accélération durable de l'EPT d'ici 2015, nommée *La Grande poussée*. Le cadre d'accélération contient diverses composantes, un plan de plaidoyer et de mobilisation, un plan d'accélération et budget, un plan de suivi et d'évaluation et un plan de mobilisation des ressources et un plan de communication. Les pays sont les principaux acteurs de ce projet et doivent se prononcer sur leurs priorités avec l'aide des différents partenaires. L'esprit de cette initiative est de s'appuyer sur les capacités de chaque partenaire pour mettre en œuvre les priorités retenues par les pays.

Il est important de mentionner qu'une articulation entre ce projet et la planification sectorielle des pays doit être présente autant sur le plan technique que sur le plan financier. Une base de données portant sur les meilleures pratiques est actuellement en développement afin de les mettre à la disposition des différents pays. L'expérience et l'expertise des pays de la première cohorte seront partagées avec les

pays de la 2^e cohorte lors de leur intégration dans l'initiative sur l'accélération. Cette initiative concerne une première vague de huit pays d'Afrique subsaharienne.

La CONFEMEN a participé à tous les travaux et fait partie du comité exécutif de « La grande poussée », ce qui permet l'harmonisation des actions de la CONFEMEN avec celles des autres partenaires. Par ailleurs, la représentante de l'UNESCO a invité les CN à participer aux rencontres au sein de leur pays.

Le GT se dit intéressé par l'initiative du secrétaire général des Nations unies ainsi qu'aux actions menées par l'UNESCO. La participation de la CONFEMEN à ses travaux va lui permettre non seulement de renforcer sa visibilité, mais aussi d'approfondir sa réflexion sur le thème qu'elle a retenu pour sa prochaine session ministérielle.

Les documents de l'initiative sont à la disposition des membres de la CONFEMEN.

F. Stratégies de mise en œuvre des recommandations des Assises sur l'EFTP et celles de la 55^e session ministérielle

Le secrétaire général a présenté les consignes relatives aux travaux des ateliers. Chaque groupe a examiné les propositions de stratégies au regard de leur cohérence et de leur faisabilité et a formulé des propositions et des amendements. La réunion plénière a permis de finaliser les deux documents. Ces documents amendés et adoptés par le GT se veulent des illustrations de lignes directrices possibles sans pour autant prétendre à l'exhaustivité.

Le GT s'est également penché sur un outil de suivi relatif à l'appropriation par les pays desdites recommandations pour chacune des réunions. Cet outil, sous forme de tableau, permettrait à chaque pays d'indiquer ses priorités au regard des thématiques et des recommandations, d'inscrire les actions réalisées ou en cours de réalisation pour chaque recommandation ou encore d'expliquer les raisons de leur non-mise en œuvre, de mentionner les perspectives envisagées, l'échéancier et le type de soutien attendu.

Le GT a proposé les actions suivantes :

- regrouper les recommandations sous des thèmes généraux, tels que la qualité, l'équité, la gouvernance, le développement durable, les TIC, etc., en fonction de l'analyse qui en sera faite par le STP. Le but de cet exercice est d'éviter les redondances et de faciliter la lecture des documents ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- inscrire ce regroupement dans l'outil de suivi amendé, le transmettre à une équipe de travail restreinte (Québec, Maurice) pour commentaires, puis à l'ensemble des CN ;
- proposer l'outil de suivi comprenant le regroupement des recommandations de chaque rencontre (Assises et 55^e session ministérielle) à la réunion du Bureau pour validation. Les deux autres documents étant des illustrations ; ils n'ont pas à être validés par le Bureau ;
- transmettre l'outil de suivi de chaque rencontre à tous les États et gouvernements membres dans le but de les compléter. Ces outils seront accompagnés d'une lettre faisant leur promotion en expliquant le contexte, la nécessité et les avantages, dont le partage des pratiques et des expériences. Les deux documents examinés en atelier seront également transmis en guise d'exemples de lignes directrices et de structures à impliquer.

Les réponses obtenues pourraient faire l'objet d'un document synthèse présenté à la prochaine ministérielle. Il est entendu que des responsabilités incombent aux CN pour assurer le bon suivi dans la collecte des informations au niveau de leur pays respectif.

G. Réflexion sur les futures sessions ministérielles

Afin d'améliorer l'efficacité et la pertinence des sessions ministérielles et d'inciter les ministres à y participer, le GT a amorcé une réflexion sur l'organisation des diverses réunions liées aux sessions ministérielles.

Les discussions ont permis de dégager les éléments suivants :

- pour la réunion de la CAF : pas de changements fondamentaux ;
- pour la réunion des CN : favoriser une rencontre moins formelle mais davantage axée sur les contenus ;
- pour la réunion du Bureau : pas de débat sur des thèmes, mais surtout une série de points à décision afin d'alléger le calendrier de la session ministérielle ;
- pour la session ministérielle :
 - réunir uniquement autour de la table les ministres et les chefs de délégation accompagnés de leur CN ;
 - prévoir des opportunités d'échanges entre ministres ;
 - privilégier à l'ordre du jour les éléments suivants : examen du Plan d'action et de son budget avec les amendements apportés par les autres réunions, présentation des travaux du PASEC et de ceux liés à la programmation, débat sur le thème et validation de Mémoire, de Cadre d'action ou de Déclaration, le cas échéant. Il est entendu que les amendements aux documents doivent être mis en exergue d'une réunion à l'autre ;
 - privilégier des présentations brèves et concises de niveau ministériel ;
 - élaborer un document d'aide aux débats percutant qui permet aux ministres de discuter du thème retenu et d'être en mesure de formuler quelques recommandations fortes ;
 - préparer bien en amont les projets de Mémoire ou Cadre d'action ou Déclaration, notamment pour la tenue du Sommet de la Francophonie ;
 - élaborer un plan de communication pour sensibiliser davantage les ministres au thème retenu et à l'importance d'assister à la session ministérielle ;
 - arrêter rapidement, en accord avec le pays hôte, les dates de la prochaine ministérielle et les transmettre non seulement aux États et gouvernements, mais aussi aux autres organisations internationales pour éviter les chevauchements des principales rencontres internationales ;
 - prévoir autant que faire se peut la tenue de la session ministérielle avant le Sommet de la Francophonie ;
 - assurer l'articulation avec les concertations régionales en préparation de 2015 ;
 - conserver la formule du relevé de décisions, tout en s'assurant qu'il est en phase avec les recommandations des diverses réunions.

H. Orientations du Groupe de travail

Le SG a présenté les propositions relatives aux orientations du GT en mettant l'accent sur les missions de la CAF et du GT, sachant que ces deux groupes réunissent les mêmes CN.

Il a été convenu de conserver le Groupe de travail (GT) tel qu'il est stipulé à l'article 29, alinéa 2 des Statuts de la CONFEMEN ayant comme mandat d'examiner et d'amender les divers documents en cours en lien avec la prochaine réunion du Bureau ou de la session ministérielle. Toutefois, le GT a la possibilité de se faire accompagner de personnes ressources en cas de besoin.

Par ailleurs, selon l'article 30 des Statuts, le Bureau peut mandater des groupes ad hoc, notamment pour finaliser des DRO ou autres documents nécessaires aux réunions des instances. Ils peuvent être composés de certains membres du GT, d'autres CN et d'experts. Leurs échanges peuvent se faire à distance, mais la formule en présentiel peut également être exploitée.

I. Évaluation des liens entre la CONFEMEN et l'OIF

Ce point a été traité sous deux aspects distincts :

- l'aspect politique en lien avec l'avenir de la CONFEMEN relativement à la réflexion que l'OIF s'apprête à faire sur les relations avec les conférences (CONFEMEN et CONFESJES), leurs rôles et responsabilités au sein de la Francophonie ;
- l'aspect fonctionnel en lien avec le dysfonctionnement de certaines activités communes (OIF-CONFEMEN).

Pour l'aspect politique, sans anticiper sur les conclusions de la réflexion de l'OIF sur les deux conférences, le GT a proposé les actions suivantes :

- l'élaboration d'une note argumentaire démontrant que l'éducation est essentielle pour le développement de tous les pays, y compris ceux de la Francophonie, que la CONFEMEN offre un espace de discussion pertinent pour les ministres et qu'elle souhaite être impliquée à la réflexion de l'OIF. Le projet de note sera préparé par le STP et transmis aux CN du GT pour commentaires. Cette note sera par la suite, présentée à la réunion du Bureau pour adoption et transmise aux autorités de l'OIF ;
- le rapprochement des CN de la CONFEMEN avec ceux de l'OIF afin de poursuivre le plaidoyer sur la pertinence de notre institution, de favoriser la concertation et d'assurer une visibilité régulière de la CONFEMEN. Le SG devra également assurer ce plaidoyer auprès de l'Administrateur de l'OIF ;
- le secrétaire général fera une demande officielle de la liste des CN de l'OIF ainsi que celle des représentants personnels des chefs d'États, membre du Conseil permanent de la Francophonie (CPF).

Pour l'aspect fonctionnel, les discussions ont porté sur :

- les travaux actuels de l'OIF relatifs à l'élaboration du bilan et la préparation de son nouveau cadre stratégique qui ne favorisent pas la concertation avec la CONFEMEN autour des activités communes. Toutefois, la communication entre les deux institutions doit se poursuivre au-delà du contexte actuel de l'OIF à prendre des engagements ;
- le fait que la Convention-cadre entre l'OIF et la CONFEMEN arrive à terme, le GT reconnaît la nécessité de relancer le Comité de programme qui existait afin de revoir et repenser cette convention et de faciliter la concertation entre les deux institutions ;
- des demandes adressées à l'OIF et à l'Université Senghor concernant le suivi de certaines activités, dont le rapport du Groupe de travail Éducation de l'OIF qui pourrait être diffusé à l'ensemble des CN de la CONFEMEN.

J. Termes de référence sur des activités du plan d'action 2013-2014

Avant d'amorcer les ateliers, le SG a transmis les consignes et les membres du GT se sont concertés en plénière pour faciliter les débats et éviter des voies trop divergentes. Quelques orientations ont été données, dont l'importance de lier ces documents au thème de la 56^e session ministérielle et la pertinence ou non de s'adresser à un consultant. Les documents suivants ont été examinés :

- ✓ « L'organisation d'une réunion-débat sur l'efficacité de l'aide au développement dans le secteur de l'éducation au niveau des pays membres de la CONFEMEN en lien avec le « Bilan de l'EPT en Francophonie et prospectives » ;
- ✓ « La gouvernance des systèmes éducatifs dans le cadre du processus de décentralisation en vue d'une implantation progressive de la carte scolaire » ;
- ✓ « La définition de nouvelles orientations sur la qualité de l'Éducation ».

À la lumière des discussions sur les trois documents, le GT a retenu la proposition de l'atelier 1, à savoir :

- l'élaboration d'une note de cadrage qui servirait de guide à la rédaction du DRO sur le thème de la 56^e session ministérielle. Cette note sera préparée par le STP avec l'appui d'un expert, si besoin. Elle comprendra les grandes thématiques, dont celles proposées dans les TDR ci-dessus et celles considérées comme primordiales pour l'après 2015 ;
- la note sera soumise aux CN pour commentaires et amendements. Une réaction rapide est demandée, car la note doit être stabilisée pour la mi-mai 2013 ;
- cette note sera débattue à la réunion du Bureau afin de déterminer les éléments à retenir pour le DRO et les actions à poser, dont l'organisation d'une réunion-débat et la réalisation d'études ;
- les documents déjà existants des diverses organisations vouées à l'éducation doivent être exploités.

Outre le partage des expériences pays sur la décentralisation/déconcentration, des échanges ont porté, notamment, sur les relations entre les structures déconcentrées et celles décentralisées, les ressources transférées à chaque structure, la régulation dans le cadre de la décentralisation, les différences entre carte scolaire, carte scolaire prospective et bassin scolaire.

K. Préparation de la réunion du Bureau de Liège

L'agenda de la réunion du Bureau a été revu en fonction des discussions du GT. Une nouvelle version a été examinée et adoptée.

Pour la réunion de la CAF, il est entendu que les points abordés à cette réunion ne seront pas repris intégralement au Bureau. Les ministres et chefs de délégation pourront apporter leurs commentaires à partir du rapport.

Pour la première journée du Bureau, tous les éléments qui concernent le thème de la 56^e session ministérielle seront abordés : information sur les travaux du comité de coordination relatifs à l'accélération de l'EPT et les enjeux de l'après 2015, rapport de la réunion du GT, titre et note de cadrage du thème, débat des ministres et chefs de délégation, feuille de route. L'examen de la demande de renouvellement du mandat du SG devra également se réaliser à huis clos.

Pour la deuxième journée, il est proposé les points suivants : examen et adoption de l'outil de suivi de la mise en œuvre des recommandations des Assises sur l'EFTP et de celles de la 55^e session ministérielle, collaboration et synergie avec l'OIF, présentation et adoption du rapport de la CAF, nomination des commissaires aux comptes et information sur la préparation de la 56^e session ministérielle.

Un projet de feuille de route des activités liées à l'agenda des grandes rencontres précédant 2015 a été présenté. Certains amendements sont apportés et des compléments d'information sont demandés. Au regard de la prochaine session ministérielle, la période des deux premières semaines de juillet est proposée au CN de la Côte d'Ivoire pour confirmation avec les autorités de son pays.

Comme il est mentionné précédemment, une première rencontre du groupe de travail ad hoc se déroulera à la suite de la réunion du Bureau à Liège. Cette rencontre est ouverte aux autres CN des États et gouvernements membres du Bureau présents à Liège.

L. Questions diverses

Aucun élément n'a été relevé pour ce point.

M. Lecture et adoption du rapport de synthèse du GT des CN

À la suite de la lecture du rapport proposé par le rapporteur de la séance, les membres du GT ont adopté ledit rapport moyennant l'intégration des remarques formulées et des amendements faits en séance.

N. Cérémonie de clôture

Avant d'amorcer la cérémonie de clôture, le CN de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) a fait une présentation en deux temps. La première partie se voulait des informations brèves sur le pays en général et le système éducation de la FWB en particulier. Quant à la deuxième partie, elle portait sur l'état d'avancement de la préparation du Bureau. Le CN a indiqué que les invitations pour la réunion du Bureau seraient transmises prochainement.

Les personnalités suivantes ont prononcé leur mot de clôture :

Monsieur Jacques Boureima KI, secrétaire général de la CONFEMEN, a salué la présence du, Ministre de l'Enseignement fondamental et de l'Alphabétisation du Tchad, président en exercice de la CONFEMEN, Monsieur Hassan Elimi Tchonaï, et du conseiller de la Présidence du Tchad, chargé de l'éducation, Monsieur Abderamane Koko. Il a remercié la représentante de l'OIF pour son implication dans les travaux ainsi que les CN pour leur engagement. Il a souligné la qualité du travail réalisé dans une atmosphère de convivialité et s'est engagé à intégrer les consensus tout en invitant les CN à contribuer fortement à la poursuite de la réflexion sur les nouvelles thématiques ciblées.

Monsieur Hassan Elimi Tchonaï, Ministre de l'Enseignement fondamental et de l'Alphabétisation du Tchad, président en exercice de la CONFEMEN, a témoigné toute sa gratitude aux experts et CN pour leur efficacité et leur efficacité. Il a félicité le Secrétaire général de la CONFEMEN qui a réussi le pari de tenir la réunion du Groupe de travail malgré les courts délais et d'atteindre les objectifs assignés. Particulièrement satisfait de la qualité des documents présentés et de la bonne atmosphère de travail, il a tenu à remercier les pays pour leur engagement à travers les CN et particulièrement le Sénégal pour son soutien constant à l'institution en tant que pays siège.

La réunion du Groupe de travail des CN

Fait à Dakar (Sénégal), le 27 mars 2013.